

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002
Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N°18-03154 L

et 1 annexe de 4 pages

MATERIAU présenté par : ROCHLING ENGINEERING PLASTICS KG
MULHEIMERSTRASSE 26
53840 TROISDORF
ALLEMAGNE

REFERENCE(S) COMMERCIALE(S) : TROVICEL®

DESCRIPTION SOMMAIRE : Plaque de PVC extrudé, ignifugé dans la masse
Masse surfacique nominale : 5,8 et 11,1 kg/m²
Epaisseur nominale : 10 et 19 mm
Coloris : blanc

RAPPORT D'ESSAI : N°18-03154 E1 - V1 du 23 novembre 2018

NATURE DES ESSAIS : Essai par rayonnement

CLASSEMENT : **M 1**

**Classement valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis
au marquage CE des Produits de Construction.**

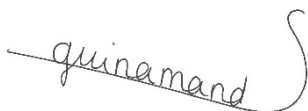
DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

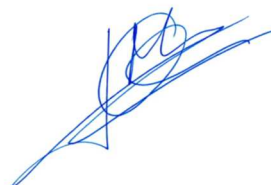
Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 23 novembre 2018



Sophie GUINAMAND
Ingénieur Tests et Essais



Jean-Marc ORAISON
Responsable Règlementation Feu